

# DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU COMITÉ
- DU CONSEIL

SÉANCE DU 17 / 6 / 2016  
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Didier Quentin  (1) Le Comité Syndical  (1) Le Conseil

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le 17 / 6 / 2016 ce jour

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 5.910.925,23 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

REÇU  
 22 JUN 2016  
 S/P ROCHEFORT

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 3.797.289,75
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2.113.635,48
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 5.910.925,23
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	1.509.510,65
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	5.205.191,47
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	3.695.680,82

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	3.695.680,82
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	2.215.244,41

(1) Un déficit de fonctionnement de  
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.



Fait à Royan le 17 / 6 / 2016

Delibéré par [1] :  Le Conseil Municipal,  Le Comité Syndical,  Le Conseil

A Royan le 17 / 6 / 2016.

Le Président  
 et par délégation  
 Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO

Nombre de membres en exercice 33

Nombre de membres présents 28

Nombre de suffrages exprimés 22

Votes : Contre 2 Pour 21

Abstentions 10

Date de convocation : 10 juin 2016

Certifié exécutoire par :

Le Maire  Le Président

compte tenu de la réception en \_\_\_\_\_ Préfecture, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

et de la publication, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Le Maire \_\_\_\_\_ Le Président \_\_\_\_\_

(1) Cocher la case correspondante

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif

(3) Indiquer l'origine : emprunt \_\_\_\_\_ F. subvention \_\_\_\_\_ F. autofinancement \_\_\_\_\_ F.

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement